

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 15 mai 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 15 mai 2018 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M <sup>me</sup>	Julie Brisson	Longue-Rive
M <sup>me</sup>	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M.	André Desrosiers	Les Escoumins
----	------------------	---------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Véronique Côté	Chargée de projet en transport
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup>	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel et touristique
M <sup>me</sup>	Diane Gagnon	Technicienne en administration
M <sup>me</sup>	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M <sup>me</sup>	Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption de procès-verbaux :
  - 3.1. Séance ordinaire du 20 mars 2018;
  - 3.2. Séance d'ajournement du 27 mars 2018;
  - 3.3. Séance ordinaire du 17 avril 2018;
4. Administration générale :
  - 4.1. Nomination du préfet suppléant;
  - 4.2. Administration de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord - coûts de gestion 2018-2019;

5. Aménagement du territoire :

- 5.1. Approbation du règlement numéro 253-43 de la municipalité de Tadoussac;
- 5.2. TNO - demande d'appui de la Zec Chauvin pour la fermeture temporaire du chemin Périgny;
- 5.3. Développement de villégiature - réaménagement d'un chemin - mandat;

6. Service de développement économique :

- 6.1. PSPS - adoption de projets;

7. Gestion des matières résiduelles :

- 7.1. Chargement des matériaux de construction à l'écocentre des Bergeronnes - octroi de contrat;
- 7.2. Écocentre des Bergeronnes - demande d'autorisation ministérielle - mandat;
- 7.3. Construction d'une rampe au centre de transfert des Bergeronnes - mandat;

8. Politique de développement social - adoption;

9. Développement culturel - adoption de projets;

10. Protocole local d'intervention d'urgence;

11. Ressources humaines :

- 11.1. Recrutement de personnel - valoriste - recommandation du comité de sélection;
- 11.2. Recrutement de personnel - emploi étudiant au Service de développement économique;

12. Correspondance;

- 12.1. Démarche d'identification des territoires incompatibles à l'activité minière - demande au MERN;
- 12.2. Demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* - appui à la MRC de L'Assomption;
- 12.3. Services paramédicaux d'urgence, transformation d'horaire, disparité régionale, investissement - appui à la MRC de La Haute-Gaspésie;
- 12.4. Période des élections municipales - appui à la MRC de Kamouraska;
- 12.5. Érosion des berges et glissements de terrain dans la baie de Tadoussac - appui à la municipalité de Tadoussac;
- 12.6. Ouverture de la pêche au bar rayé - appui à la Zec Nordique et à la municipalité des Escoumins;

13. Gestion financière :

- 13.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 13.2. Adoption des états financiers 2017 de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- 13.3. Adoption des états financiers 2017 du TNO Lac-au-Brochet;
- 13.4. Action chômage Côte-Nord - aide financière;
- 13.5. Appel d'offres pour la vérification externe de la MRC et du TNO - mandat;

14. Affaires nouvelles :

14.1. Demande de réfection d'un chemin par la pourvoirie Lac des Baies et des Grands Ducs;

15. Période de questions;

16. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

M. Donald Perron, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### RÉSOLUTION 2018-05-100

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec l'ajout suivant :

14.1 Demande de réfection d'un chemin par la pourvoirie Lac des Baies et des Grands Ducs;

QUE le point 14. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2018-05-101

### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2018-05-102

### ***Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 mars 2018***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 mars 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2018-05-103

***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2018-05-104

***Nomination du préfet suppléant***

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, Monsieur Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de ce jour;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE Madame Lise Boulianne, mairesse de la municipalité de Sacré-Coeur, soit et est, par les présentes, nommée préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2018.

RÉSOLUTION 2018-05-105

***Administration de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord - coûts de gestion 2018-2019***

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord (AFPCN);

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'AFPCN pour l'exercice financier 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019, au montant de 35 818 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

RÉSOLUTION 2018-05-106

**Approbation du règlement numéro 253-43  
de la municipalité de Tadoussac**

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a adopté le règlement n° 253-43 modifiant son règlement de zonage n° 253 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 253-43 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité de Tadoussac lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 avril 2018;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2018-05-107

**TNO - demande d'appui de la Zec Chauvin  
pour la fermeture temporaire du chemin Périgny**

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par la Zec Chauvin, portant sur la fermeture temporaire du chemin du secteur Périgny pour une période d'environ un mois, soit du début mai 2018 jusqu'à ce que le chemin soit jugé sec, carrossable et sécuritaire.

RÉSOLUTION 2018-05-108

**Développement de villégiature - réaménagement  
d'un chemin - mandat**

CONSIDÉRANT l'attribution de droits fonciers (5 terrains) dans le cadre du tirage au sort de l'année 2017 pour le développement de la villégiature au lac des Cèdres dans la municipalité de Longue-Rive;

CONSIDÉRANT QUE le chemin actuel traverse un emplacement de villégiature et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaménager le chemin sur une portion d'un peu moins d'un kilomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du chemin dans le

cadre du développement de villégiature dans le secteur du lac des Cèdres à Longue-Rive;

QU'une demande de permis d'intervention soit adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

QU'une demande de participation financière soit adressée à la municipalité de Longue-Rive.

#### RÉSOLUTION 2018-05-109

### ***PSPS - adoption de projets***

CONSIDÉRANT les dossiers déposés par des promoteurs dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a examiné les analyses de projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2018-021	Municipalité de Sacré-Coeur	Réfection de la rampe de mise à l'eau à l'Anse-de-Roche	44 830,31 \$ (Infrastructure municipale)
2018-019	Club FADOQ St-Marc-de-Latour	Achat d'équipement de cuisine et poste informatique	4 554,45 \$

QUE l'aide financière au Club FADOQ de St-Marc-de-Latour sera accordée seulement si son projet est refusé dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)*;

QU'il autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2018-05-110

### ***Chargement des matériaux de construction à l'écocentre des Bergeronnes - octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé des contrats pour le transport (résolution 2017-07-178) et le recyclage (résolution 2017-07-180) des matériaux de construction, rénovation et démolition (matériaux de CRD) provenant des écocentres, et doit également octroyer un contrat pour le chargement de ces matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu avec Terrassement et Pavage S.L. inc. pour le chargement des matériaux de CRD à l'écocentre des Bergeronnes (résolution 2017-08-203) a été résilié à la demande de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des prix à des entrepreneurs locaux pour effectuer le chargement des matériaux de CRD à l'écocentre des Bergeronnes, à compter du 15 mai jusqu'à ce que le centre de transfert des matières résiduelles soit opérationnel (prévu le 7 septembre), pour un montant maximal de 9 999,99 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pièces et Service S.G. a présenté la proposition la plus avantageuse pour la MRC et que la machinerie proposée répond aux exigences de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public sera effectué ultérieurement pour effectuer le chargement des ordures, matières recyclables et matériaux de CRD au centre de transfert des Bergeronnes, lorsque celui-ci sera opérationnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Pièces et Service S.G., pour le chargement des matériaux de construction, rénovation et démolition à l'écocentre des Bergeronnes, au montant de 199,95 \$ par voyage plus les taxes applicables, ce tarif incluant le déplacement de la main-d'œuvre et des matériaux sur les plateformes afin de préparer le chargement;

QUE ce contrat prévoit également un montant forfaitaire de 450 \$ pour la mobilisation/démobilisation, c'est-à-dire toutes les opérations nécessaires à la mise en place de la machinerie en début de saison et à son rapatriement à la fin du contrat;

QUE ce contrat entre en vigueur dès sa signature et prene fin lorsque le centre de transfert des matières résiduelles sera opérationnel (prévu le 7 septembre), ou lorsque le montant de 9 999,99 \$ (taxes incluses) sera atteint;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2018-05-111

### ***Écocentre des Bergeronnes - demande d'autorisation ministérielle - mandat***

CONSIDÉRANT QUE des modifications prévues au fonctionnement de l'écocentre des Bergeronnes rendent nécessaire le dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite autoriser Monsieur François Gosselin, directeur général, à signer la demande d'autorisation ministérielle pour l'écocentre des Bergeronnes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise Monsieur François Gosselin, directeur général, à signer, au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, toute demande d'autorisation ministérielle au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

***Construction d'une rampe au centre  
de transfert des Bergeronnes - mandat***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé au Groupe-Conseil TDA un contrat pour des services professionnels en génie-conseil (résolution 2017-08-215) pour la rédaction de l'appel d'offres pour la construction d'un centre de transfert des matières résiduelles (ordures, recyclage, matériaux de construction) et la recommandation de la machinerie à utiliser pour effectuer le chargement des différentes matières, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-Conseil TDA recommande l'utilisation d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique pour effectuer le transfert des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaitait connaître l'intérêt des entreprises pour la location d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique, avec ou sans opérateur, afin d'évaluer la disponibilité des options envisagées et de préparer l'appel d'offres, et qu'il a donc mandaté le directeur général à publier un avis d'appel d'intérêt à cet effet (résolution 2018-03-055);

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cet appel d'intérêt ont apporté d'autres réflexions quant au type de machinerie et au mode de gestion à privilégier;

CONSIDÉRANT QU'un entrepreneur local a proposé qu'une rampe soit construite à l'intérieur du dôme afin de permettre le chargement avec une pelle mécanique standard (sans cabine hydraulique), ce type de pelle étant beaucoup plus commun, disponible régionalement pour location et usagée pour achat, selon l'orientation qui sera retenue ultérieurement par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été soumise au Groupe-Conseil TDA, qui considère pertinent d'investiguer davantage cette nouvelle option d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE ce changement d'aménagement requiert des travaux d'ingénierie non prévus au contrat intervenu avec Groupe-Conseil TDA, c'est-à-dire la conception détaillée de la rampe, l'intégration de la rampe au plan du centre de transfert et l'avis de changement à l'entrepreneur en charge de la construction;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à faire réaliser par le Groupe-Conseil TDA les travaux d'ingénierie relatifs à l'aménagement d'une rampe de chargement au centre de transfert, permettant l'utilisation d'une pelle mécanique standard (sans cabine hydraulique);

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise une modification au contrat de *Construction d'un centre de transfert - phase 1*, intervenu avec Entreprises G.N.P. inc. (résolution 2018-03-051), pour la construction d'une rampe de chargement à l'intérieur du dôme, si le prix proposé par l'entreprise correspond aux prévisions budgétaires de Groupe-Conseil TDA et au montant prévu par la MRC;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ces modifications aux contrats, y compris tous les documents s'y rapportant.



RÉSOLUTION 2018-05-113

***Politique de développement social - adoption***

CONSIDÉRANT QUE des consultations dans le cadre de la démarche prospective stratégique de la MRC ont eu lieu en 2015-2016, recueillant les commentaires et suggestions de plus d'une centaine de personnes, citoyens, élus, entrepreneurs et membres d'organisations communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le forum *Action Santé pour tous*, qui a eu lieu en octobre 2017, a réuni plus de 60 personnes qui ont proposé plusieurs actions liées aux environnements favorables;

CONSIDÉRANT la tenue, en février 2018, d'une journée de travail sur la structure de gouvernance, de même que sur les axes et stratégies de la politique;

CONSIDÉRANT QUE ces rencontres et dix ans de partenariat avec les regroupements locaux de partenaires ont conduit à la rédaction d'une politique de développement social;

CONSIDÉRANT QUE cette politique de développement social a pour but de guider la MRC, ses municipalités et ses partenaires dans leur volonté d'aller plus loin, et avec plus de cohérence dans leurs actions respectives en matière de qualité de vie et de développement du potentiel humain et collectif, le tout dans un environnement à échelle humaine, répondant aux besoins différenciés des hommes et des femmes qui y vivent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte la *Politique de développement social de la MRC de La Haute-Côte-Nord*.

RÉSOLUTION 2018-05-114

***Entente de développement culturel - adoption de projets***

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par l'agente de développement culturel, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'ils répondent aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de l'agente de développement culturel et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2018-P-01	Patrimoine	Corporation touristique des Bergeronnes	Visite autoguidée de Bergeronnes	5 000 \$
2018-P-03	Patrimoine	Fabrique des Bergeronnes	Visite de l'église	2 268 \$
2018-C-01	Soutien culturel	Municipalité de Tadoussac	Un visage vaut mille mots	4 500 \$

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2018-L-01	Promotion du livre et de la lecture	MRC – développement social	Animation de la lecture dans les camps de jour de La Haute-Côte-Nord	4 000 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2018-05-115

##### ***Protocole local d'intervention d'urgence***

CONSIDÉRANT la mise en place du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les conditions d'admissibilité du programme, dont, notamment, la réalisation d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route selon le *Cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'est engagée, par la résolution 2017-09-241, à réaliser un PLIU;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a eu la confirmation d'une aide financière en vertu du programme gouvernemental;

CONSIDÉRANT QUE le PLIU doit être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) avant le 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le PLIU a été élaboré conjointement avec les divers intervenants oeuvrant en situation d'urgence (services de sécurité incendie, Sûreté du Québec, entreprises de services ambulanciers, CAUREQ, CISSS et MSP);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU) et accepte qu'il soit transmis au MSP.

#### RÉSOLUTION 2018-05-116

##### ***Recrutement de personnel - valoriste - recommandation du comité de sélection***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a mandaté le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste de valoriste (résolution 2018-04-093);

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée et qu'un comité, composé de Monsieur Donald Perron, Monsieur François Gosselin et Madame Julie Hamelin, a réalisé les entrevues de sélection le 23 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Mario Boucher au poste de valoriste;

QUE cette embauche soit effective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Boucher soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2018-05-117

***Recrutement de personnel - emploi étudiant  
au Service de développement économique***

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC souhaite réaliser des projets prévus à son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'une ressource additionnelle est nécessaire pour permettre la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE le coût total prévu au budget pour l'embauche de cette ressource est de 6 724 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le directeur général à procéder à l'embauche d'un étudiant au Service de développement économique pour une période de 12 semaines, et accepte tous les frais liés à ce mandat, tout en respectant les montants prévus au budget;

QUE la personne soit embauchée sur recommandation du comité de sélection, et que cette décision soit entérinée par le Conseil lors d'une séance ultérieure.

***Correspondance***

**1. INFORMATION GÉNÉRALE**

**1.1. Madame Marie-Michèle Dion, directrice du Conseil et soutien aux partenaires, Direction générale du transport terrestre des personnes, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Elle transmet un avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural pour 2017.

**1.2. MRC d'Avignon**

Elle félicite, par résolution, la Municipalité de Restigouche Sud-Est d'avoir contribué à faire reconnaître l'eau potable comme une valeur inestimable à protéger au Québec.

**1.3. Monsieur Réjean Porlier, président de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, et Monsieur Martin Dufour, chef du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit**

Copie conforme d'une lettre adressée à la ministre déléguée aux Transports, Madame Véronyque Tremblay, concernant le prolongement de la route 138 et le pont sur le Saguenay, suite à l'annonce du dernier budget.

**1.4. Madame Josée Girard, présidente, et Monsieur Mario Leblanc, directeur général, Tourisme Côte-Nord**

Invitation à l'AGA de l'Association touristique régionale Manicouagan le jeudi 7 juin 2018, à l'Hôtel Tadoussac, à 16 h.

## **2. INFORMATION GÉNÉRALE**

### **2.1. Monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Suite à la demande de la MRC, il informe qu'il est favorable à l'attribution d'une aide financière de 75 000 \$ pour la poursuite du projet de transport collectif en Haute-Côte-Nord.

## **3. DEMANDES D'APPUI**

### **3.1. MRC d'Antoine-Labelle**

Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles quant à la démarche d'identification des territoires incompatibles à l'activité minière.

### **3.2. MRC de l'Assomption**

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier les articles 113 et 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'accorder une plus grande flexibilité aux municipalités quant à l'application des pouvoirs qui leur sont conférés.

### **3.3. MRC de La Haute-Gaspésie**

Exige du ministère de la Santé et des Services sociaux de prendre en considération ses particularités régionales dans l'étude entourant les changements d'horaire de faction en horaire à l'heure pour les paramédics et sollicite l'appui des MRC du Québec pour que cesse la disparité entre les régions et les grands centres en matière d'accès à des soins de santé de qualité.

### **3.4. MRC de Kamouraska**

Souhaite que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps.

### **3.5. MRC de Matawinie**

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prendre ses responsabilités lors d'incident ou accident sur les routes provinciales ou, dans l'impossibilité, de permettre à la municipalité d'offrir le service moyennant un remboursement des frais encourus.

### **3.6. MRC de Robert-Cliche**

Sollicite l'appui de la MRC afin de revendiquer le remplacement des FARR par une augmentation progressive des remboursements de la TVQ pour atteindre 1 \$ pour 1 \$, à l'image du gouvernement fédéral avec la TPS.

### **3.7. Municipalité de Tadoussac**

La baie de Tadoussac étant affectée par l'érosion de son littoral et par des glissements de terrain, elle recherche des lettres d'appui de différents partenaires du milieu qui confirmeront l'urgence de la situation, ainsi que la nécessité d'effectuer des travaux pour assurer la sécurité des lieux.

### **3.8. Monsieur Benoît Farcy, directeur général, Zec Nordique**

Il demande l'appui de la MRC dans leurs démarches auprès du MFFP relativement à l'ouverture de la pêche au bar rayé sur la totalité du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2018-05-118

***Démarche d'identification des territoires incompatibles à l'activité minière - demande au MERN - appui à la MRC d'Antoine-Labelle***

ATTENDU la résolution MRC-CC-12864-03-18 de la MRC d'Antoine-Labelle par laquelle elle souhaite sensibiliser le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sur les impacts de l'application des critères actuels de détermination des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) sur le territoire public, ainsi que sur les critères entourant la délimitation de TIAM dans les secteurs résidentiels dans un contexte de villégiature;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC d'Antoine-Labelle et demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

1. de permettre aux MRC qui identifieront des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) dans leur schéma d'aménagement, de pouvoir distinguer le type de droits et les fins pour lesquelles des activités d'extraction pourraient être exceptionnellement permises;
2. de reconsidérer et d'élargir les critères entourant la protection des secteurs à caractère urbain et résidentiel et de ne pas limiter ceux-ci seulement aux secteurs existants de cinq lots construits et contigus, mais de permettre la protection de secteurs en voie de développement et de certains plans d'eau destinés à la villégiature en tenant compte de leur superficie et de leur taux d'occupation;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

RÉSOLUTION 2018-05-119

***Demande de modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - appui à la MRC de L'Assomption***

ATTENDU la résolution 18-03-050 de la MRC de L'Assomption par laquelle elle demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'accorder aux municipalités une plus grande flexibilité quant à l'application des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des articles 113 et 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-19.1);

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de L'Assomption et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une modification aux articles 113 et 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de permettre aux municipalités de pouvoir régir selon tout critère ou toute division du territoire, toute mesure destinée à répartir les divers usages, activités, constructions et ouvrages sur le territoire et les soumettre à des normes;

QUE cette modification permettrait d'accorder aux municipalités une plus grande flexibilité quant à l'application des pouvoirs conférés aux articles 113 et 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et ce, dans l'optique de favoriser la prise en compte des particularités régionales dans l'atteinte des orientations visant le développement durable de nos milieux de vie;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de L'Assomption.

#### RÉSOLUTION 2018-05-120

### ***Services paramédicaux d'urgence, transformation d'horaire, disparité régionale, investissement - appui à la MRC de La Haute-Gaspésie***

ATTENDU la résolution 10250-04-2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie concernant les services paramédicaux d'urgence et la disparité entre les régions et les grands centres en matière d'accès aux soins de santé;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de La Haute-Gaspésie et exige du ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, qu'il prenne en considération les particularités régionales de La Haute-Gaspésie, telles qu'exprimées dans la résolution numéro 10176-02-208, dans l'étude entourant les changements d'horaire de faction en horaire à l'heure pour les paramédics;

QU'il demande à ce que cesse la disparité entre les régions et les grands centres en matière d'accès à des soins de santé de qualité;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC de La Haute-Gaspésie.

#### RÉSOLUTION 2018-05-121

### ***Période des élections municipales - appui à la MRC de Kamouraska***

ATTENDU la résolution 172-CM2018 de la MRC de Kamouraska par laquelle elle fait part de la position du conseil à l'égard de la période des élections municipales;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Kamouraska et demande au Directeur général des élections (DGE) de modifier la date des élections municipales afin que celles-ci se tiennent au printemps, soit le premier dimanche de mai;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Kamouraska.

RÉSOLUTION 2018-05-122

***Érosion des berges et glissements de terrain dans la baie de Tadoussac - appui à la municipalité de Tadoussac***

CONSIDÉRANT QUE la baie de Tadoussac est affectée par l'érosion de son littoral, de même que par des glissements de terrain dans les falaises qui la bordent;

CONSIDÉRANT QUE ces processus contribuent à une dégradation visuelle de la baie, à une limitation des usages de la plage, et qu'ils pourraient éventuellement porter atteinte à la sécurité des personnes et causer des dommages aux résidences situées en haut de la falaise;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité du secteur et de préserver son patrimoine naturel et bâti;

CONSIDÉRANT la présence d'une école primaire, d'une marina, de deux institutions muséales, ainsi qu'une promenade touristique dans le secteur touché;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac compte parmi les principales destinations touristiques au Québec et qu'elle fait partie du Club des plus belles baies du monde;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la municipalité de Tadoussac dans ses démarches auprès des différents ministères visant la réalisation des travaux qui assureront la pérennité et la sécurité du secteur de la baie de Tadoussac.

RÉSOLUTION 2018-05-123

***Ouverture de la pêche au bar rayé***

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait le 23 avril dernier, qu'il envisageait de modifier les modalités de gestion relatives à la pêche sportive au bar rayé pour les saisons 2018-2019;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs (FédéCP) défend ardemment le principe que les ressources fauniques de notre pays sont des biens collectifs et qu'elles doivent demeurer disponibles à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE le MFFP a ouvert la pêche sportive au bar rayé sur une partie de la Côte-Nord, ce qui porte préjudice à la partie non couverte de la région, soit à l'ouest de Forestville où la ressource est abondante;

ATTENDU QUE tous les pêcheurs consultés par la FédéCP sont d'accord pour dire que le bar rayé a pris la niche écologique qu'occupait autrefois l'omble de fontaine anadrome;

ATTENDU QUE cette activité est importante pour l'économie locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la FédéCP dans ses demandes au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, concernant l'ouverture de la pêche au bar rayé;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord insiste auprès du ministre d'étendre la zone de pêche du bar rayé à l'ouest de Forestville, jusqu'à l'embouchure de la rivière des Petites Bergeronnes;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque.

#### RÉSOLUTION 2018-05-124

##### ***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 18 avril 2018 au 15 mai 2018, totalisant 680 272,24 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 680 272,24 \$ pour la MRC, effectués du 18 avril 2018 au 15 mai 2018.

#### RÉSOLUTION 2018-05-125

##### ***Adoption des états financiers 2017 de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier de la MRC pour l'année 2017, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L.

#### RÉSOLUTION 2018-05-126

##### ***Adoption des états financiers 2017 du TNO Lac-au-Brochet***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier pour le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour l'année 2017, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L.



RÉSOLUTION 2018-05-127

***Action chômage Côte-Nord - aide financière***

CONSIDÉRANT QU'en mars dernier, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord autorisait une aide financière de 2 099,75 \$ à Action chômage Côte-Nord, dont la participation de la MRC de La Haute-Côte-Nord était de 419,95 \$ (résolution 2018-04-097);

CONSIDÉRANT QU'Action chômage Côte-Nord nécessite des fonds supplémentaires pour poursuivre leurs démarches;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière supplémentaire à Action chômage Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC est en fonction du pourcentage établi pour le *Fonds de développement des territoires* (FDT), ce qui correspond à 20 % pour La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à verser un montant maximal de 787,01 \$ à Action chômage Côte-Nord, et ce, à même le fonds de la SOCOM.

RÉSOLUTION 2018-05-128

***Appel d'offres pour la vérification externe  
de la MRC et du TNO - mandat***

ATTENDU QUE la MRC doit nommer un vérificateur externe ayant pour mandat de produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la MRC et du TNO Lac-au-Brochet pour les prochains exercices financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à procéder à un appel d'offres de gré à gré pour la vérification externe de la MRC et du TNO du Lac-au-Brochet à compter de l'exercice 2018.

RÉSOLUTION 2018-05-129

***Demande de réfection d'un chemin  
par la pourvoirie Lac des Baies et des Grands Ducs***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a reçu une demande d'aide financière de la pourvoirie des Grands Ducs le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière est adressée suite à un glissement de terrain survenu le 8 mai 2018 sur le chemin de l'Écluse;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection sont nécessaires afin de stabiliser le talus, sécuriser le site et permettre une circulation adéquate et durable du chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est utilisé par de nombreux utilisateurs, dont la pourvoirie des Grands Ducs, la pourvoirie Club du Lac des Baies, des propriétaires de lots privés, des villégiateurs sur terres publiques et des motoneigistes;

CONSIDÉRANT les retombées économiques des activités récréotouristiques qui dépendent de l'utilisation de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de sentiers de motoneige Trans-Québec utilise le chemin de l'Écluse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis qu'une participation financière du milieu est nécessaire et que les demandeurs doivent faire des démarches en vue d'obtenir d'autres sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a porté son analyse sur la base des documents fournis, dont une estimation préliminaire des travaux évalués à 45 530,10 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement aux travaux de réfection du chemin de l'Écluse jusqu'à un montant maximal de 34 147,58 \$, correspondant à 75 % de l'estimation préliminaire. Si les dépenses pour la réalisation du projet sont inférieures à celles prévues à l'estimation préliminaire, l'aide financière de la MRC à être versée sera ajustée proportionnellement à cette diminution des dépenses relatives à la réalisation du projet;

QUE la MRC demande à la pourvoirie des Grands Ducs d'entreprendre des démarches en vue d'obtenir une participation financière auprès de divers bailleurs de fonds, dont la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec;

QUE le versement de l'aide financière est conditionnel au dépôt de pièces justificatives et d'un rapport incluant des photos qui démontrent la réalisation des travaux.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15 mai 2018.

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### **RÉSOLUTION 2018-05-130**

### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 10.

PAR LES PRÉSENTES, JE, DONALD PERRON, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES  
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Donald Perron  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général